

Statistiques communautaires de l'innovation

L'Europe devient-elle plus innovatrice ?

Statistiques en bref

SCIENCE ET
TECHNOLOGIE

61/2007

Auteur

Sergiu-Valentin PARVAN

Contenu

Les entreprises innovatrices en Europe..... 1

La coopération dans le domaine de l'innovation la plus développée en Lituanie et en Slovaquie 4

L'innovation améliore la qualité des biens et des services 5

L'innovation dans l'organisation et le marketing.. 6



Fin de rédaction: 26.04.2007
Données extraites le: 26.01.2007
ISSN 1977-0332
Numéro de catalogue: KS-SF-07-061-FR-N
© Communautés européennes, 2007

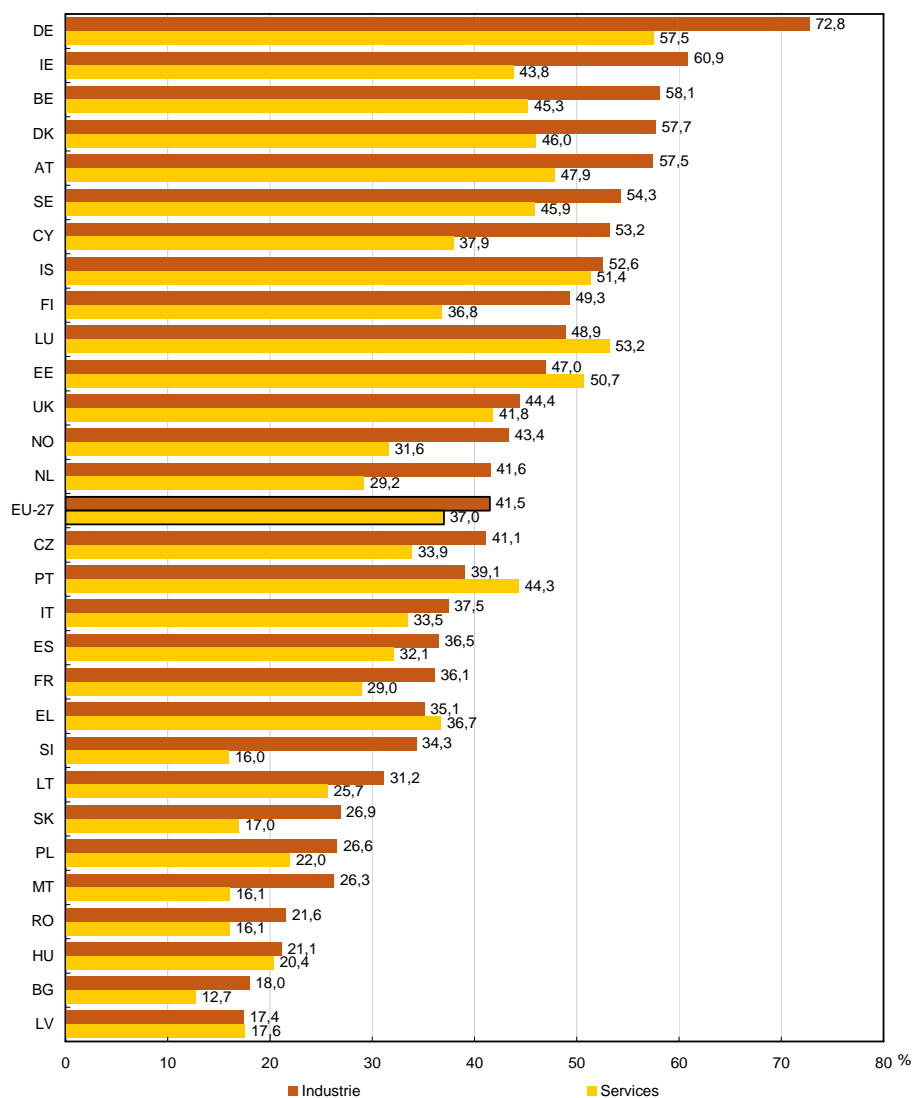
L'innovation joue un rôle clé en Europe. En 2004 dans l'UE-27, plus de 4 entreprises sur 10 dans l'industrie réalisaient des activités d'innovation. Au niveau des États membres de l'UE, l'Allemagne est leader en la matière, tant dans l'industrie que dans les services. En ce qui concerne l'Union dans son ensemble, plus d'un tiers des entreprises innovatrices (35,9 %) commercialisaient des produits nouveaux ou sensiblement améliorés.

Les entreprises innovatrices en Europe

En 2004, le pourcentage d'entreprises réalisant des activités d'innovation s'est établi entre 72,8 % dans l'industrie allemande et 12,7 % dans les services bulgares (cf. Graphique 1). Les totaux de l'UE-27 s'établissent quant à eux à 41,5 % pour l'industrie et 37,0 % pour les services.

La part des entreprises réalisant des activités innovatrices est généralement plus élevée dans l'industrie que dans les services. Ceci se vérifie dans tous les États membres à l'exception du Luxembourg, de l'Estonie, du Portugal et, dans une moindre mesure, de la Grèce et de la Lettonie.

Graphique 1: Entreprises réalisant des activités innovatrices en pourcentage de l'ensemble des entreprises dans l'industrie et les services, 2004



Source: Eurostat – Enquête Communautaire sur l'Innovation 2004

Dans sept États membres et en Islande, plus de la moitié des entreprises industrielles sont actives dans l'innovation. L'Allemagne (72,8 %) arrive en première place, suivie de l'Irlande (60,9 %) et de la Belgique (58,1 %).

Dans le secteur des services, les entreprises sont innovatrices à plus de 50 % dans seulement trois États membres et en Islande. L'Allemagne arrive de nouveau en première place (57,5 %), mais elle devance cette fois le Luxembourg (53,2 %), l'Islande (51,4 %) et l'Estonie (50,7 %).

En ce qui concerne les grands pays européens, le Royaume-Uni (44,4 % d'entreprises innovatrices dans l'industrie et 41,8 % dans les services) se classe derrière l'Allemagne (avec respectivement 72,8 % et 57,5 %). En France, en Italie et en Espagne, les scores sont encore plus bas.

Exception faite de Chypre, de l'Estonie et de la République tchèque, l'ensemble des nouveaux États membres arrive en bas du classement, avec des taux généralement inférieurs à 30 %.

Toutes les entreprises innovatrices ne commercialisent pas des produits nouveaux ou sensiblement améliorés (cf. Tableau 2). En fait, la Bulgarie (56,4 %), la Suède (52,4 %) et le Luxembourg (51,6 %) sont les seuls pays

dont plus de 50 % de l'ensemble des entreprises innovatrices commercialisent de tels produits. Dans l'Union européenne dans son ensemble, environ un tiers des entreprises innovatrices (35,9 %) commercialisent des produits nouveaux ou sensiblement améliorés.

Dans 13 autres États membres de l'UE, ce taux est compris entre 40 % et 50 %. Au Royaume-Uni par exemple, 47,8 % des entreprises innovatrices commercialisent des produits nouveaux ou sensiblement améliorés. La France et l'Italie arrivent après, avec respectivement 38,6 % et 31,1 %.

Chypre et dans une moindre mesure l'Espagne affichent les niveaux les plus bas, avec seulement 14,6 % et 20,9 % d'entreprises innovatrices commercialisant des produits nouveaux ou sensiblement améliorés.

La proportion d'entreprises innovatrices qui commercialisent des produits nouveaux ou sensiblement améliorés est généralement en rapport avec la taille de l'entreprise; ce constat est vrai au niveau de l'UE-27 et au niveau de la plupart des pays. La Lettonie fait exception, puisque les entreprises de taille moyenne y obtiennent le score le plus élevé, de même que la Bulgarie, l'Estonie, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Suède, où les petites entreprises commercialisent plus souvent des produits nouveaux ou sensiblement améliorés que les entreprises de taille moyenne.

Tableau 2: Entreprises commercialisant des produits nouveaux ou sensiblement améliorés, en pourcentage des entreprises innovatrices par secteur et par classe de taille, 2004

	Total des entreprises ayant des activités innovatrices				Industrie				Services			
	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et plus	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et plus	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et plus
EU-27	35,9	33,2	39,6	49,2	37,4	33,4	42,1	52,4	33,7	33,1	34,0	41,4
BE	40,7	38,5	44,0	53,1	41,0	38,1	43,2	59,0	40,3	39,0	45,4	40,8
BG	56,4	57,6	52,9	58,6	50,6	51,8	48,0	52,5	71,1	68,2	81,6	87,9
CZ	41,5	39,0	44,4	48,3	42,1	37,1	47,4	49,4	40,3	41,7	34,9	42,1
DK	47,7	46,2	49,3	58,0	46,9	41,6	56,2	61,2	48,6	51,4	36,4	52,0
DE	26,9	22,7	31,7	42,1	33,8	28,6	36,8	49,5	18,3	17,6	18,7	25,2
EE	41,9	43,7	35,4	44,7	37,2	39,2	32,6	39,1	47,2	47,3	44,1	68,8
IE	44,5	38,0	57,2	62,8	55,5	49,6	65,6	62,8	29,8	25,6	39,1	62,9
EL	44,4	43,3	47,6	54,2	44,3	43,6	46,1	48,3	44,5	42,9	50,4	63,6
ES	20,9	18,0	28,2	43,2	23,4	19,6	32,1	47,3	16,8	15,4	20,0	34,0
FR	38,6	34,1	43,3	57,9	42,6	36,7	47,2	63,2	33,6	31,3	36,6	48,2
IT	31,1	28,7	37,8	52,2	32,0	29,3	39,4	54,7	28,6	27,1	31,8	46,9
CY	14,6	11,6	21,7	40,9	16,0	13,8	25,8	18,2	12,3	7,7	16,3	63,6
LV	34,5	33,8	36,4	34,1	38,0	40,6	36,1	31,4	30,8	28,7	36,8	38,7
LT	34,5	30,9	38,4	43,8	39,9	36,7	42,5	43,9	27,6	25,6	30,7	41,9
LU	51,6	51,4	48,8	64,2	42,2	36,5	40,4	65,2	54,2	54,3	52,0	61,3
HU	36,3	36,5	33,9	40,7	37,1	35,5	39,3	38,6	35,0	37,8	18,3	50,0
MT	25,0	25,0	25,0	25,0	25,3	25,5	25,0	25,0	24,6	24,4	: c	: c
NL	48,3	47,5	48,3	56,8	49,5	46,9	51,8	59,1	47,2	47,9	42,5	52,2
AT	48,4	47,3	47,1	64,7	49,3	46,0	50,9	68,6	47,4	48,5	41,3	53,7
PL	46,4	44,8	47,6	50,4	44,1	41,0	45,9	49,7	50,5	49,5	52,6	53,5
PT	30,1	27,3	35,8	44,6	32,1	28,3	38,6	44,1	26,8	25,9	28,3	44,9
RO	27,9	25,1	29,2	36,2	29,2	25,6	30,9	35,5	25,1	24,5	23,3	40,7
SI	46,6	40,8	50,1	58,1	44,3	30,9	53,8	58,5	53,7	60,7	27,7	53,8
SK	41,6	39,7	42,6	45,1	39,4	34,6	42,7	43,7	47,0	47,5	43,0	58,1
FI	49,6	47,4	52,2	58,0	49,8	47,5	51,0	60,0	49,3	47,2	54,3	53,6
SE	52,4	52,8	49,9	56,5	47,5	47,3	44,3	58,4	57,8	57,9	58,4	52,6
UK	47,8	47,3	48,2	51,9	47,1	44,9	50,1	54,6	48,4	49,1	45,1	46,6
IS	77,6	82,4	59,6	89,5	69,5	82,4	37,7	80,0	85,9	82,3	90,9	100,0
NO	36,5	37,6	32,5	38,6	33,4	32,4	34,4	36,6	40,1	42,2	28,1	42,5

Source: Eurostat – Enquête Communautaire sur l'Innovation 2004

Au niveau de l'UE-27 dans son ensemble et dans 17 États membres, la proportion d'entreprises innovatrices qui commercialisent des produits nouveaux ou sensiblement améliorés est plus forte dans l'industrie que dans les services.

Le score le plus élevé dans l'industrie est enregistré par l'Irlande (55,5 %), qui est également le seul État membre dont plus de la moitié des entreprises innovatrices commercialisent des produits nouveaux ou sensiblement améliorés.

Le taux est supérieur à 50 % dans le secteur des services de cinq États membres. La Bulgarie (71,1 %) arrive en tête, suivie de la Suède (57,8 %) et du Luxembourg (54,2 %).

Dans l'UE-27, les grandes entreprises représentent la part la plus importante d'entreprises commercialisant des produits nouveaux ou sensiblement améliorés, tant dans l'industrie que dans les services. Il en va de même pour 22 États membres dans l'industrie et 21 dans les services.

Dans l'industrie, les exceptions sont l'Estonie, l'Irlande, Chypre, la Lettonie et la Hongrie. Dans les services, les exceptions sont la Belgique, la Slovénie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Le Graphique 3 fait apparaître la part du chiffre d'affaire des entreprises innovatrices qui est généré par la commercialisation de produits nouveaux ou sensiblement améliorés. Au niveau de l'UE-27, ce pourcentage s'établit à 8,6 %, mais il varie beaucoup d'un pays à l'autre.

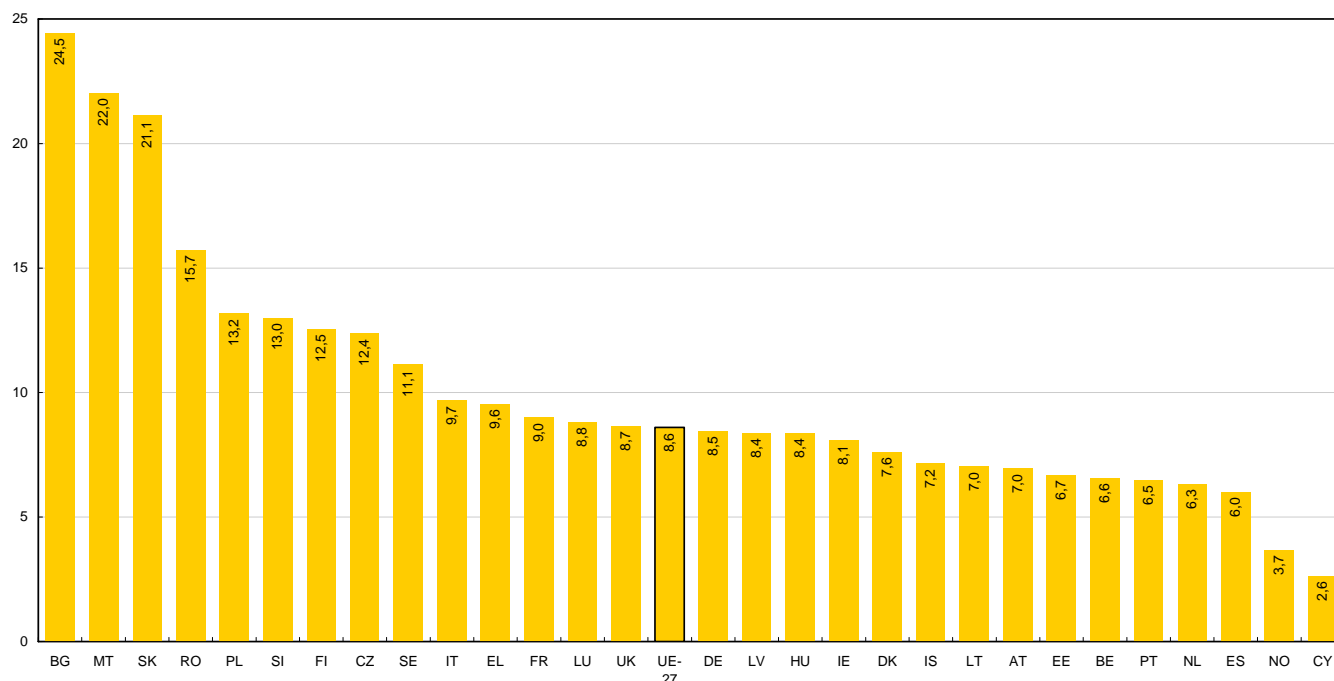
Plus précisément, la part du chiffre d'affaires est supérieure à 20 % dans trois nouveaux États membres: la Bulgarie (24,5 %), Malte (22,0 %) et la Slovaquie (21,1 %). La proportion d'entreprises innovatrices qui commercialisent des produits nouveaux ou sensiblement améliorés est également assez élevée en Bulgarie et en Slovaquie (cf. tableau 2). Toutefois, la proportion d'entreprises innovatrices est faible dans ces pays (cf. graphique 1).

Avec 15,7 % la Roumanie arrive quatrième en ce qui concerne la part du chiffre d'affaires générée par les produits nouveaux ou sensiblement améliorés. Toutefois, la proportion d'entreprises innovatrices et, parmi celles-ci, la proportion commercialisant des produits nouveaux ou sensiblement améliorés sont relativement faibles.

La part du chiffre d'affaires générée par les produits nouveaux ou sensiblement améliorés est supérieure à 10 % dans cinq autres États membres: Pologne, Slovénie, Finlande, République tchèque et Suède. Dans tous les autres pays, le taux est inférieur à 10 %, passant même en dessous de la barre des 5 % en Norvège et à Chypre.

Même si des différences sensibles sont enregistrées entre les grands États membres de l'UE pour ce qui est de la proportion d'entreprises innovatrices (cf. Graphique 1) et, parmi celles-ci, la proportion d'entreprises commercialisant des produits nouveaux ou sensiblement améliorés (cf. Tableau 2), la part des produits nouveaux ou sensiblement améliorés dans leur chiffre d'affaire est moins fragmentée (Graphique 3). Exception faite de l'Espagne (6,0 %), les taux s'établissent dans une fourchette comprise entre 9,7 % en Italie et 8,5 % en Allemagne.

Graphique 3: Part du chiffre d'affaires généré par les produits nouveaux ou sensiblement améliorés dans le total du chiffre d'affaires des entreprises innovatrices, 2004



Source: Eurostat – Enquête Communautaire sur l'Innovation 2004

La coopération dans le domaine de l'innovation la plus développée en Lituanie et en Slovaquie

La proportion d'entreprises innovatrices réalisant des projets innovateurs en coopération varie sensiblement selon les pays, la fourchette étant comprise entre 13,0 % en Italie et 56,1 % en Lituanie (cf. Tableau 4).

Au niveau de l'UE-27, une entreprise innovatrice sur quatre (25,5 %) travaille sur des projets innovateurs menés en coopération.

La Lituanie est le seul pays dont plus de la moitié des entreprises innovatrices travaillent en coopération. Elle devance la Slovaquie (47,2 %) et trois pays nordiques: la Finlande (44,4 %), la Suède (42,8 %) et le Danemark (42,8 %). Exception faite de la Pologne (42,2 %), les chiffres des autres pays sont inférieurs à 40 %.

L'Italie, l'Allemagne et l'Espagne se classent à l'autre bout de l'échelle, avec respectivement 13,0 %, 16,0 % et 18,2 %. À l'inverse, la France et le Royaume-Uni enregistrent un taux s'établissant à respectivement 39,5 % et 30,6 %.

D'une manière générale, les entreprises innovatrices travaillent davantage sur des projets de coopération nationale que sur des projets européens ou internationaux. Il en va ainsi de l'UE-27 dans son ensemble et de chaque pays à l'exception de petits États membres tels que le Luxembourg et Malte, dont les entreprises réalisent plus de projets en coopération européenne qu'au niveau national.

Les chiffres concernant la coopération nationale sur l'innovation affichent une structure similaire à celle de la coopération «totale». La Lituanie (50,9 %) arrive en première position, suivie de la Finlande (44,0 %) et de la Suède (40,2 %).

Dans l'UE-27, environ une entreprise innovatrice sur dix (10,5 %) contribue à des projets innovateurs en coopération européenne. Les taux les plus élevés sont observés une fois de plus en Lituanie (30,8 %) et en Finlande (30,0 %). Les entreprises maltaises (18,1 %) et lettones (17,5 %) coopèrent beaucoup avec l'ensemble des autres pays. En revanche, la coopération avec l'ensemble des autres pays est négligeable dans certains États, notamment en Italie (1,1 %) et en Espagne (1,3 %).

Tableau 4: Pourcentage d'entreprises innovatrices travaillant sur des projets d'innovation en coopération, par lieu, 2004

	Total	National	En Europe	Autres pays
UE-27	25,5	22,6 s	10,5 s	4,5 s
BE	35,7	30,9	24,0	10,9
BG	22,0	17,9	12,0	6,3
CZ	38,4	34,1	24,5	6,2
DK	42,8	38,7	27,8	9,6
DE	16,0	15,3	4,7	2,6
EE	34,8	28,7	24,5	9,7
IE	32,3	:	:	:
EL	24,0	19,6	11,9	6,0
ES	18,2	17,2	4,3	1,3
FR	39,5	36,9	16,2	9,6
IT	13,0	12,4	2,5	1,1
CY	36,9	27,5	18,3	4,0
LV	38,8	36,0	22,7	17,5
LT	56,1	50,9	30,8	13,7
LU	30,4	22,0	27,3	10,5
HU	36,8	34,2	17,7	5,0
MT	31,9	16,0	22,9	18,1
NL	39,4	35,7	20,5	9,4
AT	17,4	15,2	9,9	3,0
PL	42,2	36,1	17,6	5,1
PT	19,4	17,9	10,6	3,6
RO	17,5	13,3	7,5	1,7
SI	47,2	:	:	:
SK	37,7	33,5	29,7	7,7
FI	44,4	44,0	30,0	13,7
SE	42,8	40,2	21,2	6,9
UK	30,6	:	:	:
IS	29,1	:	:	:
NO	33,2	30,9	19,3	9,7

Source: Eurostat – Enquête Communautaire sur l'Innovation 2004
UE-27: estimation Eurostat ne tenant pas compte des pays manquants (IE, SI et UK)

INNOBAROMETRE 2006: les grappes facilitent l'innovation en Europe

Une entreprise de l'Union européenne sur quatre opère dans un environnement de type «grappe», caractérisé par une coopération étroite avec d'autres entreprises de la région et des liens forts avec le tissu économique local. Les présentes données sont tirées de l'enquête *Innobaromètre 2006* qui a été réalisée auprès de 3 500 entreprises en Europe. Il y a toutefois des différences sensibles entre les pays de l'UE-15 et les nouveaux États membres, dont seulement 9% des entreprises bénéficient de l'environnement économique stimulant que créent les «grappes».

Plus de la moitié des entreprises interrogées confirme que l'appartenance à une grappe facilite l'extension de leurs opérations. Les entreprises participant à une grappe figurent parmi les entreprises les plus innovatrices en Europe. Dans l'ensemble, plus de deux tiers des responsables de grappes d'entreprises déclarent que les pouvoirs publics ont un rôle important, voire fondamental, à jouer dans l'aide aux grappes. Les grappes d'entreprise de l'UE bénéficient le plus souvent d'aides publiques visant à améliorer la réputation de la grappe/région, mais les financements de projets spécifiques et l'aide à la mise en réseau avec des universités et les pouvoirs publics sont également considérés comme un élément important du point de vue des entreprises.

Source: CORDIS, Commission européenne, 2006

L'innovation améliore la qualité des biens et des services

Dans le cadre de la quatrième enquête communautaire sur l'innovation (ECI4), il a été demandé aux entreprises de classer les effets de leur innovation (sur la base d'une évaluation qualitative). Le Tableau 5 fait apparaître les effets de l'innovation que les entreprises jugent comme étant les plus importants.

Ces effets sont divisés en trois catégories: les effets "produits", les effets "processus" et les autres.

Dans l'UE-27, les effets de l'innovation les plus souvent cités sont ceux qui portent sur les produits, en particulier «l'amélioration de la qualité des biens et des services» (37,8 %).

Il s'agit de l'effet que les entreprises citent le plus souvent dans 17 États membres ainsi qu'en Norvège. En outre, même s'il n'est pas comme l'effet le plus important, il reste non négligeable pour chaque pays à l'exception du Portugal (9,5 %).

Le deuxième effet de l'innovation, par ordre d'importance, correspond à «l'extension de la gamme de produits et de services». Au niveau de l'UE-27, cet effet est jugé très important par environ un tiers des entreprises innovatrices (34,2 %). Il est même considéré comme l'effet le plus important dans sept États membres, par exemple en République tchèque (40,6 %), en Allemagne (38,0 %) et en Irlande (40,7 %). Il en va de même de l'Islande (30,5 %).

La Lettonie (77,3 %) et la France (58,6 %) sont les seuls pays dont les entreprises classent «l'accès à de nouveaux marchés ou l'augmentation des parts de marché» comme le principal effet de l'innovation, alors qu'au niveau de l'UE-27, moins de 30 % des autres entreprises le considèrent comme un effet très important.

Tableau 5: Part des entreprises innovatrices qui considèrent les effets suivants comme fondamentaux, 2004

	Effets "produits"			Effets "processus"				Autres effets	
	Extension de la gamme de biens et services	Nouveaux marchés ou augmentation des parts de marché	Amélioration de la qualité des biens et services	Amélioration de la flexibilité de la production ou de la prestation de services	Accroissement de la capacité de production ou de prestation de services	Abaissement du coût de la main-d'œuvre par unité de production	Abaissement des besoins en matériaux et en énergie	Réduction de l'impact environnemental ou amélioration de la santé et sécurité	Mise en conformité avec les exigences de la réglementation
UE-27	34,2	29,4	37,8	24,7	24,4	15,6	8,4	14,1	18,4
BE	34,8	33,3	46,6	24,7	25,8	16,6	8,8	13,3	14,4
BG	42,7	32,9	45,6	22,8	23,4	18,9	17,0	20,7	26,7
CZ	40,6	25,7	40,0	26,8	25,3	16,9	13,7	15,5	7,9
DK	25,1	19,7	26,7	21,9	18,4	14,5	6,7	8,7	12,6
DE	38,0	31,7	37,7	27,5	19,9	15,1	9,5	10,3	10,3
EE	35,2	33,2	34,2	22,2	22,8	15,2	12,3	9,2	15,6
IE	40,7	32,8	32,7	22,1	23,5	19,3	10,1	11,1	13,8
EL	36,6	29,7	58,8	43,0	40,0	13,7	9,3	21,2	18,6
ES	28,1	19,6	35,2	25,2	32,5	12,7	7,0	16,2	23,0
FR	52,6	58,6	49,5	30,9	32,3	34,9	15,9	19,1	29,1
IT	25,4	15,1	34,1	18,7	23,2	18,1	4,4	14,7	19,4
CY	26,6	17,1	29,8	64,7	56,9	27,0	8,2	29,8	46,8
LV	76,1	77,3	74,8	72,5	71,9	60,2	56,5	45,5	60,5
LT	24,1	20,8	27,9	19,6	21,1	9,3	5,9	8,8	20,8
LU	48,2	34,5	53,2	37,6	30,3	16,3	7,6	15,3	37,6
HU	31,5	19,6	35,1	20,9	21,9	4,1	6,2	13,2	19,4
MT	21,5	19,4	21,5	17,4	15,3	6,9	4,9	11,8	18,8
NL	38,8	33,1	46,9	33,9	30,5	20,9	12,8	12,3	14,2
AT	25,4	20,8	35,3	23,1	19,0	7,0	4,9	8,2	13,5
PL	33,4	26,7	35,1	21,1	23,2	15,0	12,0	19,2	25,4
PT	9,7	15,4	9,5	8,8	6,1	17,9	25,8	12,6	12,5
RO	17,1	29,1	37,1	28,6	32,3	15,5	0,0	17,7	14,9
SI	38,1	32,2	49,6	30,8	31,0	28,4	17,2	18,6	15,5
SK	34,1	25,3	34,8	27,1	24,5	6,8	8,8	12,2	13,7
FI	25,3	21,6	24,2	15,9	17,1	13,0	5,9	7,2	9,8
SE	31,2	19,8	29,3	16,3	21,6	17,9	7,1	9,7	12,9
UK	37,1	36,5	40,9	23,6	23,2	:	:	15,5	25,7
IS	30,5	19,3	23,4	16,0	15,3	13,8	5,7	2,9	7,2
NO	23,1	16,2	23,6	13,5	13,4	10,0	4,3	8,1	12,4

Source: Eurostat – Enquête Communautaire sur l'Innovation 2004

Par rapport aux effets "produits", les effets "processus" sont cités moins souvent parmi les effets très importants, mais les « autres effets » sont encore jugés moins importants.

Toutefois, les entreprises de Chypre citent «l'amélioration de la flexibilité de la production ou de la prestation de services» (64,7 %) comme l'effet le plus important, alors qu'au Portugal, c'est l'effet «réduction des besoins en matières et en énergie par unité de production» qui est cité en premier (25,8 %).

Au niveau de l'UE-27, l'innovation semble avoir peu d'effet sur la consommation de matière et d'énergie puisque seulement 8,4 % des entreprises mentionnent cet effet parmi les effets très importants. L'innovation joue un rôle

plus important dans l'abaissement du coût de la main d'œuvre (15,6 %).

La baisse de l'impact environnemental et l'amélioration de la santé et de la sécurité sont citées parmi les effets majeurs de l'innovation essentiellement à Chypre (29,8 %) et en Lettonie (45,5 %) et, dans une moindre mesure, en Grèce (21,2 %) et en Bulgarie (20,7 %).

Toutefois, au niveau de l'UE-27, seul 14,1 % des entreprises innovatrices déclarent que l'innovation a un effet important sur ces questions. En outre, le taux est même inférieur à 10 % dans six États membres ainsi qu'en Islande et en Norvège.

L'innovation dans l'organisation et le marketing

Le Graphique 6 fait apparaître la proportion d'entreprises innovatrices qui ont réalisé des innovations dans leur mode d'organisation et/ou de commercialisation.

Dans l'UE-27, environ deux tiers de l'ensemble des entreprises innovatrices (67,3 %) réalisent également des innovations dans leur mode d'organisation et/ou de commercialisation. En outre, ce chiffre dépasse les 50 % dans chaque pays étudié.

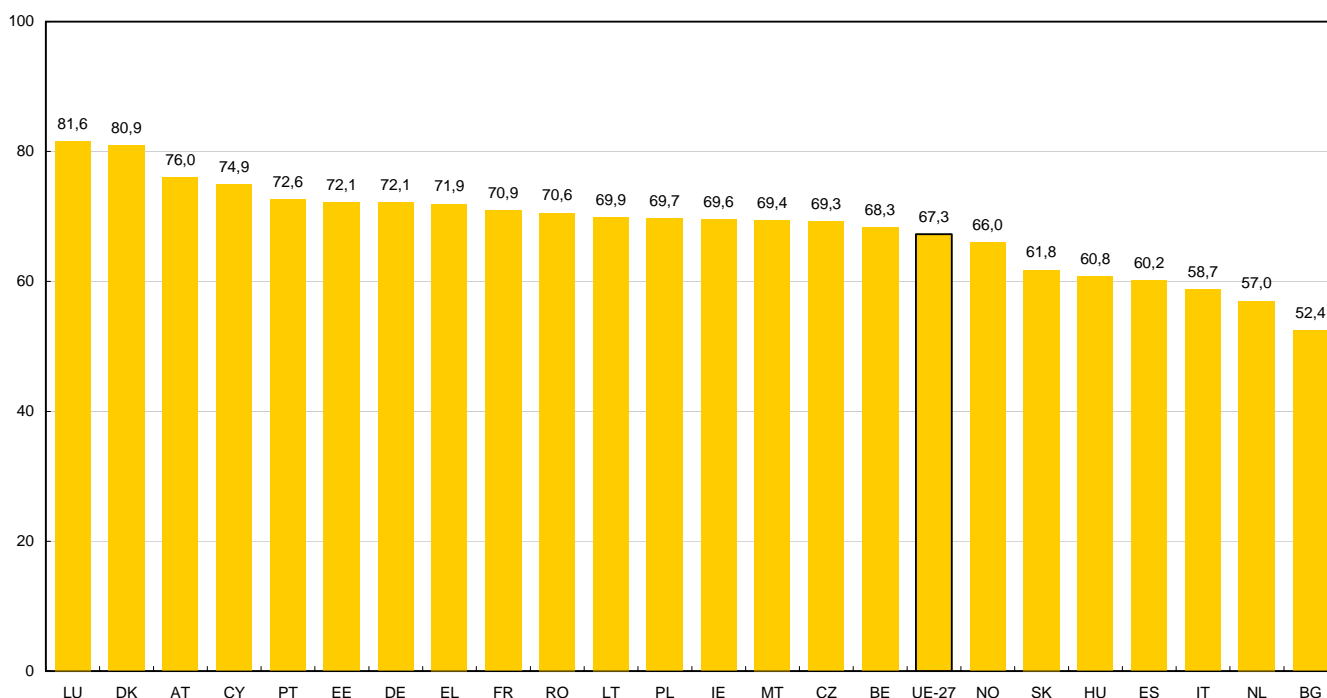
Le Luxembourg (81,6 %) et le Danemark (80,9 %) arrivent en tête et sont les seuls pays dont plus de 80 % des

entreprises innovatrices innovent dans ce domaine. Ils devançant l'Autriche (76,0 %), Chypre (74,9 %) et le Portugal (72,9 %).

En ce qui concerne les grands pays européens, les taux les plus élevés sont observés en Allemagne et en France (respectivement 72,1 % et 70,9 %). À l'autre bout de l'échelle, on trouve l'Espagne et l'Italie (respectivement 60,2 % et 58,7 %).

Les Pays-Bas et la Bulgarie arrivent en dernière position (57,0 % et 52,4 %).

Graphique 6: Part des entreprises innovatrices réalisant des innovations dans leur mode d'organisation et/ou de commercialisation, 2004



Source: Eurostat – Enquête Communautaire sur l'Innovation 2004

UE-27: estimation Eurostat ne tenant pas compte des pays manquants (LV, SI, SE, FI et UK)

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'enquête communautaire sur l'innovation (ECI) vise à évaluer l'activité d'innovation dans les entreprises et couvre les États membres de l'UE, les pays candidats, l'Islande et la Norvège.

La collecte de données a lieu tous les quatre ans. La troisième enquête (ECI3) s'est tenue en 2000/2001 pour la plupart des pays participants. La dernière enquête (ECI4) a été réalisée dans les 25 États membres, les pays candidats, l'Islande et la Norvège.

Pour garantir la comparabilité des résultats entre les États membres, Eurostat, a élaboré, en étroite coopération avec les États membres de l'UE, un questionnaire de base pour l'enquête ECI4 ainsi qu'une liste de définitions et de recommandations méthodologiques.

L'ECI4 est basée sur le *manuel d'Oslo* (2^e édition, 1997) qui donne des orientations méthodologiques et définit le concept d'innovation, ainsi que sur le règlement n°1450/2004 de la Commission.

UNITÉS STATISTIQUES

L'**entreprise** est la principale unité statistique de l'ECI4.

La population cible de l'ECI4 correspond au total de la population des entreprises ayant des activités commerciales (sections C à K de la NACE).

TYPE D'ENQUÊTE

La plupart des États membres et la Norvège ont réalisé l'ECI4 au moyen d'une **enquête stratifiée par échantillonnage**, alors que d'autres pays ont utilisé un recensement ou ont combiné les deux méthodes.

Les classes de taille utilisées dans la présente publication sont les suivantes:

- **Petite entreprise:** 10 à 49 salariés;
- **Entreprise moyenne:** 50 à 249 salariés;
- **Grande entreprise:** 250 salariés et plus.

Les activités économiques décrites dans la présente publication sont basées sur la nomenclature NACE Rév. 1.1. À chaque fois, plusieurs codes de la NACE sont agrégés pour obtenir deux secteurs distincts:

- **L'industrie** comprend les industries extractives (NACE C), l'industrie manufacturière (NACE D) et la production d'électricité, de gaz et d'eau (NACE E);
- **Les services** comprennent la NACE I et J ainsi que les divisions 51, 72, 74.2 et 74.3 de la NACE.

Les données de l'ECI4 figurent dans la base de données de référence d'Eurostat et y sont présentées dans une structure qui correspond globalement à celle du questionnaire. Les classes de taille et la NACE permettent d'extraire des données très précises.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Pour l'ECI4 la période d'observation correspond aux années 2002 à 2004, c'est-à-dire la période de trois ans s'étendant du début de l'année 2002 à la fin de l'année 2004. La période de référence pour ECI4 est l'année 2004.

L'ensemble des pays étudiés a collecté des données pour cette période d'observation, seule la République tchèque a choisi la période 2003 -2005 comme période de référence.

DÉFINITION

Innovation: produits (biens ou services) nouveaux ou sensiblement améliorés qui sont mis sur le marché ou processus nouveau ou sensiblement amélioré qui est introduit au sein d'une entreprise. Les innovations sont basées sur les résultats d'une nouvelle évaluation technologique, d'une nouvelle combinaison de technologies existantes ou de l'utilisation d'un autre savoir acquis par l'entreprise.

Entreprises innovatrices (propension à innover): entreprises qui mettent sur le marché des produits nouveaux ou sensiblement améliorés (biens ou services) ou entreprises qui mettent en place des processus nouveaux ou sensiblement améliorés. Les innovations reposent sur les résultats de nouveaux développements technologiques, sur les nouvelles applications de technologies existantes ou sur l'utilisation d'autres savoirs acquis par l'entreprise. La définition couvre les innovations de tous types (innovations produits, innovations processus et entreprises n'ayant que des activités innovatrices en cours et/ou abandonnées).

Innovation produit: mise sur le marché d'un bien ou service nouveau ou sensiblement amélioré (par exemple amélioration d'un logiciel, de la convivialité, de composantes ou de sous-systèmes).

Innovation processus: mise en place d'un processus de production, d'une méthode de distribution ou d'une activité logistique nouvelle ou sensiblement améliorée pour des biens ou des services. Les innovations purement organisationnelles ne sont pas prises en compte.

Innovation organisationnelle: mise en place d'une modification nouvelle ou sensible dans la structure ou la gestion d'une entreprise qui est destinée à améliorer l'usage de connaissance, la qualité des biens ou des services produits ou l'efficacité des flux de l'entreprise.

Innovation marché: mise en place de techniques ou de méthodes de vente nouvelles ou sensiblement améliorées en vue d'accroître la capacité des biens et des services de prendre pied sur de nouveaux marchés.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- c Données confidentielles
- :

La présente publication rend compte de la disponibilité des données figurant dans la base de référence d'Eurostat au 26 janvier 2007.

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Science et technologie/Données](#)

Science et technologie

 **Enquête communautaire sur l'innovation**

 **Résultats de la quatrième enquête communautaire d'innovation**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

Le présent document a été rédigé en collaboration avec Sammy Sioen.